



## demande de financer les travaux après ma sortie des lieux

Par **sarah2403**, le **15/09/2011** à **13:04**

Bonjour,

Après avoir quitté mon logement le 05/07/2011 avec une protection policière je n'ai pas fait l'état des lieux de sortie de mon logement. mon ex possédait un double des clefs mais le bail était à mon nom.

J'ai rendu les clés au propriétaire mi juillet en accusé de réception.

debut aout mon préavis était terminé et le propriétaire refusait de me rendre ma caution.

Il a fait constaté l'état de l'appartement par un ami à lui huissier.

Fin aout j'ai reçu par AR un courrier accompagné d'un devis me réclamant 2500€ (deduit de ma caution de 540€) donc 2100€ pour retaper l'appartement qui selon lui est devasté (trou dans le mur, radiateur arraché, peinture à refaire, plomberie à changer, meuble de cuisine inexistant à l'entrée à remettre,...)

l'état des lieux d'entrée n'est que des photos approuvées il n'y a aucuns détails de l'état de l'appartement à l'entrée dans les lieux.

Je voulais savoir si il avait le droit de me demander une telle somme et garder ma caution, sachant que l'appartement était correct lors de ma sortie sous protection policière? et que depuis mi juillet il avait déjà les clefs?

Quels sont mes recours pour récupérer ma caution?